

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 23 SEPTEMBRE 2014 / N° 12

**Président : M. Daniel Joray, président du Conseil général**

**Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général**

**Lieu : Centre communal de Vicques**

### 1. Appel

Monsieur **Daniel Joray**, Président, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, salue Messieurs Moritz et Natale qui présenteront le point 5, ainsi que la presse et la radio. Un citoyen et une citoyenne prennent place dans le fond de la salle.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 32 du 10 septembre 2014
- par convocation à domicile
- par affichage public

#### L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 24 juin 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. Voter un crédit de Fr. 280'000.— permettant d'établir la planification de détail de la séquence d'aménagement de la Scheulte "Recolaine" (projet d'ouvrage et plan spécial); mandater le Conseil communal pour financer ce projet par le fonds des digues.
6. Traitement de la motion intitulée "Des places de jeux sûres et dignes de ce nom"
7. Délibération et adoption du règlement concernant la taxe de séjour de la Commune mixte de Val Terbi
8. Délibération et adoption des cahiers des charges des différentes commissions communales permanentes de la Commune mixte de Val Terbi
  - a) Commission de l'action sociale
  - b) Commission d'estimation des valeurs officielles
  - c) Commission des travaux publics
  - d) Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics
  - e) Commissions bourgeoises de Montsevelier, Vermes et Vicques

Monsieur **Daniel Joray** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

## 1. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux.

**Présents** : Jean-Paul Bindy, Madeleine Brêchet, Luc Chalverat, Corinne Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Régis Chételat, Martin Clerc, Elisabeth Dennert, Xavier Dobler, Cédric Eschmann, Vincent Eschmann, Daniel Joray, Pascal Lachat, Philippe Limacher, Dorothée Lovis, Carlos Peña Reyes, Mme Dominique Rudolf, René Ruffieux, Alain Rysler, Manuel Schindelholz.

Absent lors de l'ouverture de la séance, Monsieur Pierre-Henri Scherer arrive plus tard.

**Excusés** : Romain Lambert et Pierre Lovis

**Non-excusé** : -

21 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Les 5 conseillers communaux ainsi que le maire sont présents.

## 2. Procès-verbal du Conseil général du 24 juin 2014

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Monsieur le Président** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire. Il demande s'il y a des remarques, modifications à apporter.

Personne ne demandant la parole, Monsieur **Daniel Joray**, président, déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

## 3. Communications

### CONSEIL COMMUNAL

#### Réorganisation partielle de l'administration communale

M. Michel Brahier, maire

Profitant d'une opportunité professionnelle, Madame Jacqueline Koller, collaboratrice affectée à la caisse communale de Val Terbi, a démissionné de son poste représentant un taux d'activité de 40%, le 30 juin dernier.

Jouissant de bonnes compétences en matière de comptabilité, **Madame Jacquelin Koller** s'est surtout distinguée par une organisation méticuleuse de son travail. Elle gérait parfaitement la facturation, la comptabilité débiteurs et les contentieux.

Pour combler ces besoins spécifiques, le Conseil communal a réfléchi à différents scénarios en s'appuyant sur les constatations suivantes :

- 1) En comparant le nombre d'EPT (emplois à plein temps) par rapport à la taille des communes similaires du canton, nous constatons que Val Terbi se situe dans le haut du tableau. Par conséquent, au vu de l'état des finances des collectivités, un tassement de la masse salariale ne serait pas négligeable.
- 2) Suite à la fusion de nos communes, nous constatons une meilleure efficacité dans son administration, ceci grâce avant tout à un grand engagement de tout le personnel.
- 3) Il s'agit également de tenir compte des travaux en cours dans le processus de rapprochement avec Corban et de réfléchir à une synergie possible.

Au vu de ce qui précède, il a été décidé de réorganiser substantiellement l'administration comme suit :

- a) Confier à Ursule Fleury le service des contentieux, la tenue du guichet de Montsevelier ainsi que la gestion des bourses, en augmentant provisoirement de 15% son taux de travail.
- b) Etablir une statistique de la fréquentation des guichets de Montsevelier et Vermes en vue d'une réadaptation des heures d'ouverture.
- c) S'appuyer sur l'administration en général pour les facturations courantes.
- d) Se réserver la possibilité de faire appel à une aide ponctuelle par la conclusion d'un contrat de prestations avec la commune de Corban.

### **Répartition provisoire des tâches du dicastère des Ecoles et Loisirs**

M. Michel Brahier, maire

Dans l'attente d'une ou d'un remplaçant à Carine Hanser, les tâches dévolues à ce dicastère ont été réparties comme suit :

Cercle scolaire du Haut Val Terbi : Françoise Chételat  
Cercle scolaire Vicques - Vermes: Michel Brahier  
Sociétés locales et patinoire : Claude-Alain Chapatte  
Ecole Secondaire du Val Terbi (ESVT) : Sylviane Faivre

M. le Maire remercie les Conseillers communaux qui prennent à cœur leur fonction par leur présence assidue. Ensemble, ils ont endossé des responsabilités supplémentaires en se partageant des délégations et des dossiers en cours. Par leur fonction, ils représentent l'intérêt général et ils œuvrent pour le développement de la commune au bien-être de tous.

### **Camp de ski - Journées de ski du cercle scolaire Val Terbi (Vicques-Vermes)**

M. Michel Brahier, maire

Au début de cette année, la Commission de l'école secondaire a accepté majoritairement l'instauration d'un second camp de ski à l'ESVT. La dépense induite par cette prestation n'est pas sans conséquence pour nos finances communales, puisque ces frais sont additionnés à la répartition des charges dont nous devons en plus assumer 5% supplémentaire dû au préciput.

Fort de ce constat, le Conseil communal s'est interrogé sur la pertinence de financer le camp de ski du cercle scolaire Val Terbi composé des écoles de Vicques et de Vermes. Afin d'avoir une vue globale sur les pratiques usuelles dans les communes voisines, et tout spécialement dans le cercle scolaire du Haut Val Terbi dont Montsevelier fait partie, nous avons procédé à une analyse de ces données qui nous ont révélé ce qui suit :

- 1) Parmi les communes voisines de taille analogue à la nôtre, telles que Courrendlin, Courtételle ou Courroux, seule cette dernière finance le camp de ski pour les 8P.
- 2) Dans le cercle scolaire du Haut Val Terbi, la commune de Mervelier réfléchit sur le mode de financement. Aucun camp de ski n'est financé par les deniers publics à Corban et à Courchapoix ; et encore moins à Montsevelier où nous constatons dès lors une inégalité de traitement.

En plus du camp de ski financé par notre commune, il faut également savoir que des journées de ski sont organisées dans le cercle scolaire Val Terbi pour un coût annuel de CHF 2'000.- à charge de la collectivité. Nous avons étendu notre étude sur cette spécificité aux mêmes communes et nous constatons que :

- 1) Ni à Courrendlin, ni à Courtételle, et encore moins à Courroux, la commune ne participe au financement de journées de ski.
- 2) Dans le cercle scolaire du Haut Val Terbi, aussi bien à Corban, à Courchapoix ou à Montsevelier, les journées de ski sont financées par des ventes de pâtisserie et le solde est pris en charge par les parents.

A la lecture de ce qui précède, nous constatons que les parents d'élèves scolarisés dans le cercle Val Terbi sont toujours privilégiés par rapport à ceux résidant dans les communes citées plus haut. Quant aux élèves, ils bénéficient toujours des mêmes prestations, puisqu'en définitive il s'agit d'un équilibre entre le primaire et le secondaire.

### **Projet en cours du Syndicat des eaux du val Terbi (SEVT)**

M. Yvan Burri, conseiller communal

Le syndicat des eaux du Val Terbi, créé en 2011 a pour but l'adduction et la distribution de l'eau potable pour les communes de Mervelier, Corban, Courchapoix et Val Terbi à l'exclusion de Vermes qui n'est pas connecté.

La mise en commune des ressources en eau, leur traitement, leur distribution et le renouvellement des réseaux locaux font l'objet d'un ambitieux projet devisé à plus de 20 millions de francs.

Le projet d'ouvrage faisant suite à plusieurs études et réflexions a été adopté par le comité du SEVT et les instances cantonales à la fin de l'année passée.

Pour le projet d'exécution et la conduite des travaux un appel d'offre publique a été lancé au printemps. C'est une entreprise ajouloise spécialisée dans la distribution de l'eau qui a emporté le marché.

Le SEVT a donc mandaté ce bureau pour la poursuite de la phase A du projet :

- construction ou rénovation de 4 réservoirs
- une nouvelle conduite de distribution de Mervelier à Courchapoix
- le traitement des eaux de sources
- l'automatisation de tout le réseau

Les travaux de cette première phase dureront jusqu'en 2018. Plus tard seront entrepris la distribution d'eau dans la zone « hors bâti » du Val Terbi et la connexion à un réseau de secours.

Le défi est grand pour un comité de cinq membres parmi les élus locaux et la tâche importante.

En parallèle le syndicat, par ses employés œuvre, pour offrir une eau de qualité avec des installations obsolètes ce qui n'est pas une mince affaire.

Le SEVT invite les élus du Conseil général à offrir leur confiance et leur appui dans les mois qui viennent pour les modalités et les tractations avec les populations locales.

### **Réponse par rapport à l'interpellation de la lettre de M. Gury sur le projet "Scheulte"**

M. Yvan Burri, conseiller communal

A la lecture de la lettre de Monsieur Gury, le Conseil communal est en mesure d'apporter les réponses suivantes.

Monsieur Gury, qui nous fait part de ses expériences vécues d'habitant proche de la rivière avec raison et bon sens, n'a pas encore vécu la crue centennale c'est-à-dire, celle qui se produit en moyenne tous les 100 ans, contre laquelle le projet Scheulte a pour but de nous protéger. Les membres du Conseil communal non plus. Il leur appartient pourtant de proposer de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour s'en prémunir.

L'emplacement des écluses de la scierie Aebin, quand on regarde la carte des dangers, est dans un endroit où les risques de débordements sont moindres grâce à la place donnée au passage des eaux. Ces deux installations se situent sur des seuils naturels. Elles influencent sensiblement les crues d'intensité faible à moyenne, mais ne péjorent quasiment pas la situation pour les crues d'intensité rare et très rare. Les risques en amont du côté de Recolaine et en aval sont bien plus importants. En aval, un afflux supplémentaire lors de situations déjà critiques, ne pourrait pas être absorbé sans dégâts supplémentaires.

***Comme le préconise Monsieur Gury, l'ouverture des vannes à elle seule ne suffirait pas pour prémunir de la crue centennale.***

L'Office de l'environnement (ENV), en qualité de représentant de l'autorité concédant, a rencontré un représentant de notre autorité (M. Gabriel Friche) et les deux concessionnaires le 3 mars 2011 dans le but d'informer ces derniers de la procédure de renouvellement des concessions, notamment de l'obligation légale de rétablir la libre circulation du poisson (moulin et scierie) et d'assainir le débit résiduel (uniquement moulin). De surcroît, ils ont également été informés dans le cadre de cette rencontre que le renouvellement des deux concessions doit être coordonné avec le projet d'aménagement Scheulte-Birse, pour lequel l'Office de l'environnement exerce conjointement avec l'OFEV un rôle de surveillance.

Enfin, le projet Scheulte ne se limite pas à la protection des débordements lors de crues en faisant passer l'eau plus vite ou en érigeant des murs de berges mais, selon les directives fédérales, aussi l'élargissement du lit de la rivière et la revitalisation de ses rives.

### **Réponse à la question orale de M. Martin Clerc sur le "Centre communal"**

M. Marcel Chételat, conseiller communal

Le Conseil communal est conscient que les bâtiments appartenant à notre commune méritent d'être suivis afin de prendre les mesures nécessaires pour éviter un vieillissement prématuré, engendrer des coûts importants de restauration dans les prochaines années et tenir l'image de la commune.

Jusqu'à présent, la commission de l'urbanisme s'est surtout penchée sur les demandes de permis de construire qui sont déjà relativement nombreuses pour une commune de notre importance. Ayant maintenant trouvé son rythme de croisière, elle pourra s'ouvrir sur les autres activités inhérentes à son cahier des charges. La commission de l'urbanisme aura un rôle important à jouer au niveau du suivi de la qualité de nos bâtiments communaux en tenant à jour un état des lieux par une visite annuelle des installations, et en se basant également sur les informations que leur transmettrons les différents concierges en poste par l'intermédiaire de Quentin Monnin que le Conseil communal a nommé comme responsable de la conciergerie. Le Conseil communal sera alors en possession des éléments lui permettant de prendre des décisions de répartition ou d'assainissement et d'en budgéter les coûts. Il sera nécessaire de revoir les prix de location de nos infrastructures afin de dégager quelques francs supplémentaires qui seraient alloués à ces travaux d'entretien.

Concernant le parquet de la halle de spectacle, il y a en effet une clause que lors du premier ponçage, une partie des frais serait pris en charge par le parqueteur et le fournisseur de matériau de protection suite à une erreur sur les produits utilisés. Pour être encore dans le délai de garantie, ces travaux devraient être réalisés pour fin novembre 2015. Nous avons par conséquent envisagé ces travaux dans le courant de l'année prochaine.

En cas de besoin, nous pourrions faire appel à M. Burri, l'architecte du centre communal pour nous conseiller quand nous ferons un état des lieux du bâtiment afin de dresser la liste des déficiences.

#### **Monsieur Martin Clerc est satisfait de la réponse.**

Monsieur **Martin Clerc** est excédé par rapport à la façon de gérer les communications. Personne ne peut intervenir lors de celles-ci, c'est une mascarade. Depuis la fusion, on est que dans du négatif tant au niveau financier que dans les procédures, c'est une lourdeur terrible ! Il est dommage qu'à un moment donné, nous ne puissions pas prendre la parole. De ce fait, nous sommes frustrés et le dialogue devient difficile.

Monsieur **Cédric Eschmann** propose que les communications, dans la mesure du possible, soient transmises aux Conseillers généraux avant la séance comme les Conseillers généraux doivent le faire pour tout type d'intervention.

Monsieur **Carlos Peña Reyes** va dans le sens de Martin Clerc. M. Peña Reyes a préparé une question sur le camp de ski. La situation a évolué très dynamiquement par rapport au dépôt d'une pétition. Très peu de temps avant la séance, il a appris qu'une communication sera faite au Conseil général. N'ayant pas tous les éléments en main, il n'a pas pu aménager son texte par rapport à cette communication. Il trouve très dommage !

Dans la procédure actuelle cela évite de trop longues discussions mais celle-ci empêche une réactivité et empêche le conseil général à remplir sa fonction.

**Monsieur le Président** en prend acte et en discutera lors de la prochaine séance du bureau du Conseil général.

Pour en finir, Monsieur **Vincent Eschmann** communique que la question de Dorothée Lovis peut être posée ce soir. Dans le règlement communal, il n'est pas interdit de poser une question sans l'avoir rédigée avant la séance. En prenant connaissance des questions orales avant la séance, le Conseil communal peut en effet y répondre le mieux possible.

## **CONSEIL GÉNÉRAL**

### **Naissance de Chloé, fille de Corinne Charmillot, conseillère générale**

Suite à la petite attention remise lors de la naissance de Chloé Charmillot, la famille Charmillot nous a remis une carte de remerciement.

### **Décès de M. Turberg, beau-père de M. Cédric Eschmann**

Durant la pause estivale, Monsieur le Président a été informé du décès du beau-papa de M. Cédric Eschmann. Il présente encore toutes ses condoléances à la famille.

## **Accès au Parlement Jurassien**

M. Vincent Eschmann a accédé au Parlement Jurassien en tant que député suppléant. Daniel Joray lui présente toutes ses félicitations et lui souhaite bon vent dans cette nouvelle fonction. Entrée en fonction dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

## **Valterbimania**

Lors de la manifestation de la Valterbimania, qui a connu un très franc succès, M. Vincent Eschmann a représenté le conseil général. Un très grand merci aux organisateurs, nous avons été choyés.

## **100<sup>ème</sup> du SID**

Monsieur le Président a pris part à la balade gourmande du 100<sup>ème</sup> des services industriels de Delémont. A cette occasion, il a reçu, au nom du Conseil général un certificat "Ambre" de 100 kw pour l'année 2014. Energie solaire produite par la centrale photovoltaïque déposée au dessus du toit de la patinoire de Delémont.

## **Caritas Jura**

Invité à la projection du film "Abri " dans le cadre de Delémont Hollywood du 18 septembre, Daniel Joray a décliné l'invitation pour raison professionnelle.

## **Nouvel orgue de Vicques**

Le Président a été invité à l'inauguration du nouvel orgue de Vicques en date du 21 septembre dernier.

## **Inauguration de l'Unité d'accueil pour petits écoliers (UAPE) de Vicques**

M. le Président représentera le conseil général à l'inauguration de l'UAPE de Vicques en date du 26 septembre prochain.

## **Rencontre des bureaux des Conseils généraux BE-JU**

Le bureau du Conseil général est invité à la rencontre des Conseils généraux BE-JU le 8 novembre prochain qui se déroulera au CIP à Tramelan.

## **Réponse du Gouvernement à la résolution « Amélioration des mesures de pédagogie spécialisée dans l'enseignement scolaire**

### **(Contenu de la lettre)**

" Monsieur le Président, nous avons bien reçu votre courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2014 relatif à la résolution votée par le Conseil général de la commune de Val Terbi demandant au Gouvernement jurassien d'entreprendre des démarches pour améliorer le domaine des mesures de pédagogie spécialisée.

Par la présente, nous vous informons que votre demande est actuellement examinée. Le traitement de celle-ci prendra encore un peu de temps notamment au vu de la période de transition que vit le Service de l'enseignement. Toutefois, nous vous assurons que nous vous tiendrons au courant de la suite qui sera donnée dans un délai raisonnable.

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées. Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports Madame Elisabeth Baume-Schneider."

## **Démission de M. Vincent Eschmann au sein de la commission d'école primaire au 31 décembre 2014**

### **Contenu de la lettre**

"Comme vous l'avez appris, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, j'entrerai au Parlement cantonal en tant que député-suppléant. Etant engagé dans notre Conseil général, au bureau et au comité CoVal (Corban-Val Terbi), je ne souhaite pas cumuler les mandats et vous présente, par conséquent, ma démission en tant que membre de la commission d'école primaire pour le 31 décembre 2014.

Après six années, dont quatre à la présidence, je remets mon mandat avec sérénité, car je laisse une équipe compétente et soudée dirigée par notre collègue Corinne Charmillot qui connaît bien les dossiers et avec qui j'ai pu réaliser un travail de qualité, en particulier lorsqu'elle y représentait le Conseil communal dans la précédente législature.

Par ces quelques mots, je remercie les autorités communales pour leur confiance et leur soutien tout au long de ces années. Je quitte mes fonctions non sans émotion, mais avec le sentiment du devoir accompli pour le bien des enfants et des parents de notre commune.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous adresse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.  
Vincent Eschmann."

### **Pétition aux autorités communales – Maintenir le camp de ski à l'école primaire**

Copie de la pétition déposée aux autorités communales en date du 23 septembre 2014 avec environ 400 signatures.

Les pétitionnaires demandent aux autorités communales de revenir sur leur décision, et ceci de façon immédiate pour que le camp de ski puisse avoir lieu, comme prévu et attendu, en 2015. Ils demandent aussi au Conseil général de veiller à ce que ce camp de ski puisse être inscrit dans la pérennité par son inclusion dans le budget communal et de préférence annuellement.

### **Postulat**

Un postulat émanant de M. Alain Ryser a été déposé ce soir. Le contenu est le suivant :

« Au jour d'aujourd'hui, la télécommunication est un moyen indispensable à la société.

Mais à Vermes, le réseau est beaucoup trop faible. Il n'y a même plus de ligne ADSL disponible. C'est pour cela que Swisscom propose des clés USB pour avoir accès à Internet. Certains agriculteurs doivent se déplacer pour mettre à jour le registre du bétail. Des étudiants doivent se rendre chez des amis pour pouvoir télécharger des dossiers, des fichiers ou des cours. Et d'autres encore pour mettre leur ordinateur à jour. Ce sont seulement quelques problèmes par rapport au débit insuffisant. »

Et pour renforcer ce postulat, j'ai une pétition en main d'une jeune fille de 13 ans, Eliane Ryser. Elle a lancé cette pétition car elle ne peut discuter par « Skype », avec son amie de Neuchâtel. Eliane a été tellement frustrée, qu'elle a pris feuille et crayon en main, et a écrit ces quelques mots :

« *Cher M. Swisscom,*

*Nous faisons une pétition*

*Pour avoir Swisscom TV, plus d'internet et du WIFI.*

*Pour avoir tout cela, nous vous demandons d'installer la fibre optique à Vermes.*

*Pour que l'on ne se sente plus derrière la lune »*

Suite à cela, elle a fait du porte-à-porte pour récolter ces nombreuses signatures, en tout 129. Et elle n'a pas vu tout le monde.

De ce fait, je demande au Conseil de tout mettre en œuvre pour remédier à ce problème.

## **4. Questions orales**

### **Elimination des déchets verts via BioGaz**

#### **M. Xavier Dobler, conseiller général**

"Il est inéluctable que l'élimination des déchets verts déposés à la déchetterie communale engendre des frais considérables, cela coûtant CHF 14.- /m<sup>3</sup> soit environ 42'000 francs. Une solution aurait pu être la construction d'un BioGaz du côté de Courtemelon, mais il semblerait selon mes informations, que le projet a été mis de côté par manque d'intérêt ou de volonté.

Avant les vacances d'été, nous pouvions lire dans la presse que le BioGaz de Bure venait s'approvisionner en matériaux pour son installation, jusque dans la vallée de Delémont. Les déchets seraient pris en charge sans frais par l'entreprise.

Le Conseil communal s'est-il renseigné sur l'éventualité d'éliminer une partie des déchets verts de notre commune par ce procédé ?

Si tel n'est pas le cas, entend-il entreprendre des démarches en ce sens ?"

#### **Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire**

En l'état, l'idée d'une centrale de biogaz à Courtemelon est toujours d'actualité et les travaux consistent actuellement à concrétiser le partenariat avec les agriculteurs locaux. En clair, cela signifie que le SEOD formulera de nouvelles propositions de partenariat aux agriculteurs, tout en gardant à l'esprit que la décision appartiendra à l'assemblée des délégués.

Pour une production de biogaz, il faut l'alimenter essentiellement d'un mélange de matériaux organiques, tels que les déchets de jardin exempts de branchages, les déchets de cuisine et, principalement, les déjections des animaux de ferme.

En ce qui concerne l'installation de Bure, elle est gérée par un privé qui n'hésite pas à faire jouer la concurrence en cassant les prix afin que son entreprise soit florissante. Si l'on y ajoute les frais de transport de la matière et les kilomètres parcourus pour l'approvisionnement, on constate au final un bilan écologique négatif.

Au sujet de notre commune, les déchets verts, branchages compris, sont broyés et transformés en compost. Il est utile de préciser que le gazon ou autres déchets de cuisine doivent être impérativement incorporés pour l'obtention d'un bon produit. Certes, ce traitement a un coût, mais il est adapté au tarif en vigueur.

En conclusion, le développement d'une centrale biogaz dans notre district nous permettrait d'éliminer certainement une partie de nos déchets verts et le solde traité par la filière répondant à la législation en cours de révision. Enfin, nous espérons qu'une déchèterie régionale voie le jour afin d'harmoniser la collecte des déchets et à valoriser les matières par les meilleures techniques possibles. Nous devons nous adapter à l'évolution rapide du monde des déchets, notamment en matière de l'évolution des prix.

**Monsieur Xavier Dobler est satisfait.**

## **Annulation du camp de ski pour les enfants de l'école primaire de Vicques-Vermes, degrés 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>**

### **HarmoS**

#### **M. Carlos Peña Reyes, conseiller général**

"M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux, Mesdames, Messieurs, nous les parents d'élèves de l'école primaire de Vicques-Vermes, avons été informés par les maîtresses de classe, lors de la réunion de début d'année, que le traditionnel camp de ski biennal, n'aurait pas lieu cette année. La décision d'une telle annulation aurait été prise par le Conseil communal depuis le printemps, entraînant l'annulation de tous les préparatifs, y compris des pré-réservations de chalet, du car, etc. Une conséquence additionnelle, peut être imprévue, de cette décision est que les journées de ski pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années ont été aussi annulées par souci de cohérence pédagogique.

Je vois ici, donc, une décision lourde d'implications. Il ne s'agit pas uniquement de la tenue d'un camp de ski, mais de la mise en place et en œuvre une certaine vision de notre commune par rapport à la formation intégrale et au bien-être de nos enfants. Il est temps que nous, Conseil général de la commune mixte de Val Terbi, remplissions aussi cette partie de notre mission : concevoir une vision pour l'avenir, et le devenir, de notre commune.

Vous n'êtes peut être pas sans savoir qu'une pétition a été déposée aujourd'hui même, munie de nombreuses signatures, demandant au Conseil communal de revenir sur cette décision ainsi qu'au Conseil général de veiller à la pérennité de ce camp de ski. Permettez-moi de mentionner que les pétitionnaires justifient leurs demandes avec des arguments d'ordre éducatif, d'équité, de cohésion sociale et d'identité et d'appartenance nationale (Je vous invite à lire le texte complet).

La question que je me pose, et que je pose ici (même après la communication du Conseil communal à ce sujet), concerne non seulement l'état actuel de ce dossier, mais également son histoire. Cette question englobe plusieurs points :

- Quelles solutions alternatives, permettant le maintenir le camp, ont été analysées ? Pourquoi ont-elles été rejetées ?
- Quelles instances ont été consultées avant de décider (commission d'école, association de parents, enseignants) ?
- Pourquoi avons-nous été informés aussi tardivement (décision prise au printemps) et confrontés au fait accompli ?
- Quelle suite entend donner le Conseil communal aux demandes très concrètes de la population, exprimées dans la pétition déposée toute à l'heure au bureau communal ?



Pour finir, j'aimerais dire que je me réserve le droit de lancer une nouvelle intervention (motion, interpellation, etc.) permettant au Conseil général de se pencher sur ce sujet."

#### **Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire**

"Voilà typiquement une question pour laquelle je serai mauvais dans la réponse. Ce sont des us et coutumes, vous allez dans n'importe quel Parlement, les questions orales sont déposées à l'avance. Pour un bon climat entre le Conseil communal et le Conseil général, il faut nous entendre et travailler ensemble. Je suis très mal à l'aise de répondre à cette question qui est complexe. J'aime bien préparer les réponses afin d'être le plus juste possible."

M. le Maire prend note de cette pétition et s'est entretenu brièvement avec les parents. Il a demandé une étude sur la pratique des camps de ski et des journées de ski.

Ces prochains jours, je pense qu'une délégation du Conseil communal accueillera les parents d'élèves afin d'en discuter plus largement.

#### **Monsieur Carlos Peña Reyes ne peut être satisfait de la réponse. Il espère pouvoir l'être dans le futur.**

Monsieur **Vincent Eschmann** demande que lui et Madame **Corinne Charmillot** prennent la parole dans le cadre de la commission d'école primaire de Vicques –Vermes.

Au printemps, la commission d'école a été informée de ce fait. Les représentants des enseignants ont réagit négativement en statuant que plus rien ne sera organisé dans le futur. La commission d'école a répondu au Conseil communal en disant que vu la suppression du camp de ski, il n'y aura plus non plus de journées de ski.

Lors de la dernière séance de la commission, les représentants des enseignants sont revenus à la charge sur les journées de ski. A ce jour, la commission est dans l'attente d'une réponse du Conseil communal sur le concept général des journées d'hiver et d'été.

La prochaine séance de la commission d'école aura lieu à la fin octobre. Madame **Corinne Charmillot** espère recevoir la réponse du Conseil communal d'ici là.

De par sa double fonction, Madame **Corinne Charmillot** ne se voyait pas déposer une telle demande mais le Conseil général doit savoir qu'elle soutient Monsieur **Carlos Peña Reyes** dans sa démarche car elle a été interpellée des dizaines de fois par des parents. Donc si M. **Peña** n'avait pas déposé cette question Madame **Charmillot** l'aurait fait.

#### **Commission scolaire**

##### **Mme Dorothée Lovis, conseillère générale**

"Une des raisons de l'annulation du camp de ski de l'école primaire est le 2<sup>ème</sup> camp de ski prévu à l'ESVT!

Comment se fait-il qu'au niveau de l'ESVT, la commission d'école peut décider si oui ou non un deuxième camp de ski aura lieu alors qu'apparemment au niveau primaire c'est le Conseil communal qui décide ?"

##### **Réponse de M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal**

Etant bien conscient des enjeux financiers à l'ESVT, le mot d'ordre était le refus de ce 2<sup>ème</sup> camp de ski. Madame **Carine Hanser**, conseillère communale a fait passer le message aux délégués de l'ESVT de voter contre ce projet. Lors du vote de l'assemblée des délégués, la majorité l'a emportée.

**Madame Dorothée Lovis est satisfaite.**

**5. Voter un crédit de Fr. 280'000.— permettant d'établir la planification de détail de la séquence d'aménagement de la Scheulte "Recolaine" (projet d'ouvrage et plan spécial); mandater le Conseil communal pour financer ce projet par le fonds des digues**

**Entrée en matière** : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Mesdames, Messieurs les conseillers, je ne vais pas vous relire le message complet sur cette demande de crédit vous avez pu en prendre connaissance.

Une présentation dans le détail vous sera faite sur le sujet par M. Denis Moritz pour l'étape 1 de ce projet d'envergure.

Le Conseil communal vous demande de vous prononcer sur ce crédit. Il permettra l'établissement du projet d'ouvrage suite au plan directeur avalisé par les instances cantonales et fédérales. Ce projet d'ouvrage concerne la zone Recolaine du plan, admise comme prioritaire dans les travaux à venir.

Devisés à 170'000 francs TTC arrondi, le projet d'ouvrage demandé est conforme au but recherché: la protection contre les crues moyennes à rares et la revitalisation de la Scheulte. Une attention toute particulière a été demandée afin d'intégrer le projet aux priorités de revitalisation cantonales issues du nouveau droit sur la protection des eaux. Le rendu est attendu pour le printemps 2015.

Le plan spécial est un travail d'urbanisme imposé par la loi cantonale sur les constructions. Il est nécessaire à l'enquête publique et permettra de peser les intérêts publics et privés. Il est devisé à 30'000 francs.

La conduite du projet Scheulte demande des connaissances et des disponibilités importantes tant pour les études que la mise en œuvre. Le Conseil communal, soucieux d'un suivi de qualité a opté pour la collaboration d'un BAMO chargé tant de l'établissement des cahiers des charges que du suivi des rendus. Il assure la préparation et la modération des séances avec les acteurs du dossier. Il a un regard global sur la stratégie de mise en œuvre et assure la concertation avec les autorités de surveillance. Satisfait de la collaboration avec le bureau 2mO, je vous propose de reconduire l'engagement de celui-ci pour cette étape 1. Ses prestations sont devisées à 50'000 francs.

Enfin, un poste de 30'000 francs a été prévu pour les divers et imprévus.

En conséquence, le Conseil communal vous demande de le mandater pour financer ce projet par le fonds des digues à hauteur de 280'000 francs.

***L'entrée en matière n'est pas combattue.***

**Débat de fond** : M. Denis Moritz, 2MO

La parole est donnée à M. **Denis Moritz** du bureau 2MO qui fait l'exposé suivant :

Pour rappel, le règlement des digues de la commune de Val Terbi a été adopté par le Conseil général en date du 24 septembre 2013.

Selon ce règlement, l'article 16 instaure un mode de financement pour toutes les mesures à prendre :

- le fonds des digues (idem Delémont, Courroux, Bassecourt, Courtételle, Courfaivre Mervelier)
- alimenté par la taxe communale des digues et par les subventions fédérales et cantonales
- taxe des digues proportionnelle aux valeurs officielles

Le financement de l'aménagement des cours d'eau passe par le fonds des digues et n'affecte pas le budget principal de la commune de Val Terbi. Il s'agit d'un autofinancement.

La création d'un fonds des digues est le moyen choisi par la commune de Val Terbi de financer le projet Scheulte.

L'investissement global est de plus ou moins 7.5 millions de francs.

Le principe d'arrêté est la mise en œuvre par étape, selon les disponibilités du fonds (environ 100'000 francs par année).

Les enjeux tels qu'ils vous ont été présentés.

- Besoin de mieux se protéger
- Priorité élevée à revitaliser la Scheulte
- Planification exemplaire, validée par la Confédération et les institutions cantonales.
- Études menées à valoriser

→ Engager la 1<sup>ère</sup> étape de réalisation "Recolaine"

## **Calendrier**

23 septembre 2014	→ libérer le crédit d'étude pour le 1 <sup>er</sup> projet d'ouvrage
Automne 2014	→ adopter et approuver le plan directeur
2014-2015	→ établir la planification de détail
Automne 2015	→ publier les plans du projet (enquête publique)
Mars 2016	→ voter le crédit d'investissement (votation populaire)
Printemps 2016	→ obtenir les décisions et les subventions
Automne 2016	→ démarrer le chantier en priorité

## **Crues historiques dans le bassin versant de la Birse depuis 1930**

Par rapport à sa lettre, Monsieur Michel Gury a connu dans sa vie des crues très fréquentes à fréquentes. Dans cet espace-temps, le message de M. Gury est correct.

Les 80 dernières années ont été plutôt très calmes dans le bassin versant.

## **Périodicité des crues : définition statistique**

- une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100 (1/30 pour une crue trentennale)
- autrement dit, chaque année, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est de 1/100.
- une crue centennale revient en moyenne tous les 100 ans, mais ne se produit pas nécessairement tous les 100 ans.
- il y a moins de 2 chances sur 3 d'observer une crue centennale sur une période de 100 ans (et plus de 1 chance sur 3 de ne pas la voir !)
- l'apparition d'une crue centennale une année n'exclut pas sa répétition une ou quelques années plus tard.

## **Potentiel de dommages**

- Crues fréquentes → potentiel de dommages : 0,5 millions de francs
- Crues moyennes → potentiel de dommages : 4,5 millions de francs
- Crues très rares → potentiel de dommages : 11,2 millions de francs

La planification des mesures actives est en règle générale lorsque les déficits de protection ne peuvent pas être comblés uniquement par des mesures d'aménagement du territoire (mesures passives), la réalisation d'ouvrages de protection (mesures actives) est à envisager.

Le résultat après l'aménagement est que le potentiel de dommages est égal à 0. Le montant à investir est d'environ 7,5 millions de francs.

## **Planification de détail « Recolaine », enjeux du dossier :**

- Optimiser les bénéfices du projet
- Sécurité contre les crues
- Écologie de la rivière
- Subsidés ! (jusqu'à 100% selon M. Denis Moritz)
- Les charges pour la commune sont égales à 0

Grand bénéfice pour la nature. Grandes potentialités de revitalisation de la Scheulte à Recolaine et en amont jusque dans la zone de confluence Gabiare-Scheulte.

### Crédit à libérer

• Etablissement du projet à l'ouvrage	170'000 francs
• Etablissement du projet de plan spécial	30'000 francs
• Accompagnement du maître d'ouvrage (2MO)	50'000 francs
• Réserve (12%)	30'000 francs

**Montant total TTC** **280'000 francs**

Le fonds des digues permet de faire face à cette dépense sur la durée de son engagement (2014-2016).

En conclusion, le projet est relativement complexe. Il y aura un grand travail de concertation entre les riverains, les instances politiques.

**Monsieur le Président**, ainsi que les Conseillers généraux, remercient M. **Denis Moritz** pour cette présentation.

**Monsieur le Président** ouvre une discussion.

Monsieur **Pierre-Henri Scherer** se dit surpris du taux de subvention. Il y a dix jours de cela, M. Philippe Receveur, Ministre, présentait à la presse le projet de la nouvelle loi sur la gestion des eaux. Dans le Quotidien Jurassien du 12 septembre dernier, il est fait état de diverses informations et il est notamment mentionné que la subvention sera plafonnée à 90%. Quel serait l'impact sur ce projet ?

*Réponse* : Selon la qualité du projet et différents facteurs, le taux maximum est de 65%. Dans ce projet, une revitalisation est intégrée, le taux peut théoriquement passer à 100%.

*De toute façon, le taux de subvention sera de 90% et il y a aura éventuellement un 10% à charge de la commune soit 700'000 francs. Ce montant sera financé par le fonds des digues.*

Selon Monsieur **Xavier Dobler**, l'analyse sur les crues s'est arrêtée en 2007, pourquoi ne pas prévoir une étude globale sur le phénomène actuel « les crues fréquentes et en abondance » ?

*Réponse* : Oui et non mais lors de précipitations énormes, quel que soit la couverture du sol (étanche ou non, etc.), tout ruisselle... et on ne peut rien faire.

Une question a fait l'objet de plusieurs interventions de la part des Conseillers généraux concernant le marché public ou de gré à gré. Ils se demandent pourquoi n'a-t-on pas fait jouer la concurrence. Les Conseillers généraux rendent attentif que d'autres personnes travaillent dans d'autres bureaux d'ingénierie et habitent dans la commune Val Terbi. Ils craignent que ceux-ci fassent opposition à cette manière de faire.

*Réponse* : Le montant maximum pour passer à un marché de gré à gré est de 150'000 francs hors taxes. Il y a 4 domaines touchés, 4 prestations, donc 4 tarifs. Ces 4 tarifs réunis forment le montant de 150'000 francs hors taxes.

Quelques Conseillers généraux sont contre cette manière de faire et constatent que ce montant est à la limite du gré à gré. Peut-on baisser le coût de ces 4 prestations ?

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** pose deux questions. Premièrement, peut-on obtenir un subside de la part de l'assurance responsabilité civile et de l'ECA ? Deuxièmement, il est interpellé par rapport à la question de Monsieur Scherer. Nous pouvons nous attendre à 10% de dépassement de crédit représentant une charge communale de plus de 800'000 francs mais par rapport à ces études, il constate que l'on ne peut pas lui articuler un prix définitif.

*Réponse* : M. **Denis Moritz** ne peut répondre à la place des assurances mais le principe d'une assurance est de couvrir les risques non prévisibles.

Il n'y a plus de promesses de subvention comme par le passé mais les instances décident du taux de subvention lorsque le projet est adopté. L'autorité communale prend le risque de ce financement. Avec le responsable des finances, nous avons fait une planification des dépenses sur une vingtaine d'années.

Monsieur **Martin Clerc** demande si le crédit en question fait partie du crédit total de 7,5 millions de francs et que se passe-t-il si le Conseil général approuve cette dépense de 280'000 francs mais lors du vote populaire, la dépense générale est refusée.

Il se met à la place d'un citoyen modeste, il a toujours de plus en plus de dépenses. Tous les propriétaires sont touchés par cette taxe.

Réponse : Les 280'000 francs sont dans le crédit total. Si la population devait refuser ce projet, il y aura une perte sèche de l'ordre de 280'000 francs qui sera pris dans le fonds des digues.

Ce projet est autofinancé par rapport à la taxe des digues. Il ne faut pas oublier que c'est une attente des citoyens de " Es Montes ".

Monsieur **Régis Chételat** remarque que c'est un investissement à 7,5 millions de francs, lors de la séance d'information il y a été annoncé une majoration possible de 25% mais sur quel montant exactement ?

Réponse : L'avant-projet a été devisé de 4,8 à 4,9 millions de francs. C'est sur cet avant-projet que la majoration a été estimée à plus ou moins 25%.

Monsieur **Manuel Schindelholz** constate que certaines personnes ont les mêmes compétences, comme c'est divisé en trois ou quatre prestations, ne paierons-nous pas des « doublons » ?

Réponse : Il y a le maître d'ouvrage et des mandataires. Ces mandataires s'attèlent sur le projet d'ouvrage et le plan spécial. Le troisième marché se fait parallèlement afin de coordonner toutes ces prestations. Il s'agit bien là d'une prestation de service.

Le plus important est de bien respecter les délais impartis !!

Plus personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation : Par 8 oui, 4 non, Monsieur le Président annonce que le crédit est refusé !

Après discussions, **Monsieur le Président** explique le procédé de la votation. Selon l'article 46 du règlement du Conseil général, il s'agit de la majorité absolue des votants qui décide. Il y a 8 oui, 4 non, la majorité requise est 7, donc le crédit est accepté et non refusé.

Monsieur **Cédric Eschmann** relève qu'il y a eu un vice de forme quant à la détermination de la majorité. Il demande de revoter ce projet. **Monsieur le Président** réunit le bureau du Conseil général afin d'en débattre.

Le bureau du Conseil général accepte la proposition de M. Eschmann et procède à une nouvelle votation.

Le Conseil général décide de revoter. Par 19 oui sans opposition.

Votation : Par 9 oui, 8 non et 4 abstentions, (majorité absolue 9), le Conseil général accepte le crédit de 280'000 francs permettant d'établir la planification de détail de la séquence d'aménagement de la Scheulte « Recolaine » (projet d'ouvrage et plan spécial). Il donne mandat au Conseil communal de financer ce projet par le fonds des digues.

**Monsieur le Président** tient à s'excuser de cette malencontreuse erreur de sa part.

## 6. Traitement de la motion intitulée "Des places de jeux sûres et digne de ce nom"

**Auteur** : Groupe PCSI et ouverture et groupe PS présenté par M. Cédric Eschmann

Motion

(Contenu de la motion)

### "Des places de jeux sûres et dignes de ce nom"

Vicques, le 11.03.2014

Les places de jeux et aires de loisirs de notre commune prennent de l'âge. Leur situation géographique ne répond plus au développement des zones à bâtir. La sécurité de ces installations est par ailleurs une question centrale qu'il vaut la peine d'étudier à l'égard de la responsabilité de propriétaire de la commune.

Avec l'arrivée de nouveaux citoyens sur notre territoire, l'ensemble des élus PCSI + ouverture et PS pense qu'il est du ressort de nos autorités que de proposer des possibilités de détente et de jeux dignes de ce nom à

l'ensemble des jeunes de Val Terbi. L'offre actuelle en matière de lieux adaptés au jeu en plein air et à la rencontre des enfants, dans le cadre du développement actuel, est clairement insuffisante.

Plusieurs localités voisines ou faisant partie de la couronne delémontaine (Courroux, Develier, Courrendlin, Mervelier, Delémont, Glovelier, Bassecourt, Soyhières pour n'en citer que quelques-unes) et qui ne sont pas nécessairement les communes les plus riches du Canton, ont considéré la construction de nouvelles infrastructures de jeux comme un investissement sur l'avenir et se sont lancées dans des projets attractifs ces dernières années. Rappelons que ces aires de jeux, au même titre que d'autres services offerts par la commune, sont une carte de visite à ne pas négliger.

Considérant cela, le Conseil communal est prié de procéder à une étude identifiant les installations ne répondant pas aux normes en vigueur et potentiellement dangereuses pour les enfants dans les cours d'école et places de jeux publiques et de proposer des mesures correctrices ou de prévention requises.

Le Conseil communal est également prié d'étudier, en collaboration avec les commissions responsables ou éventuellement une commission spéciale, la possibilité de créer une nouvelle place de jeux à Vicques, soit à proximité des écoles afin que tous les écoliers de Val Terbi puissent en profiter, soit à proximité des nouvelles zones à bâtir, et d'en assurer le financement (p.ex. à partir du budget 2015).

Cédric Eschmann, PCSI et ouverture  
Corinne Charmillot, PCSI et ouverture  
Luc Chalverat, PCSI et ouverture

Manuel Schindelholz, PS  
Carlos Peña Reyes, PS

Martin Clerc, PCSI et ouverture

Développement : Groupes PCSI et PS, représenté par M. Cédric Eschmann

"Cher Président, Chèr-e-s collègues, lors d'une question orale de la séance du Conseil général du 26 mars 2013, le Conseil communal avait été interpellé s'agissant de la sécurité des infrastructures communales, entre autres des places de jeux. La réponse donnée à cette époque était la suivante, je cite : "...Au niveau des places de jeux, les citoyens nous font les remarques et nous y remédions dès que possible... nous pouvons imaginer que le travail soit fait par la voirie, ceci une fois par année."

La commission des travaux publics a pour sa part dans l'intervalle fait le tour des places de jeux de la commune afin d'en évaluer l'état et la conformité.

Il faut savoir que la norme SN EN 1176 (Européenne et Suisse) qui régit les exigences en matière de sécurité des places de jeux publiques est d'une haute complexité et d'un volume de quelques centaines de pages. Cette norme impose une formation et la réussite d'un examen afin de pouvoir analyser la conformité d'une place de jeux. Faisant partie des experts qui proposent cette formation, je peux vous indiquer que le taux d'échec est de l'ordre de 20-25% des participants; ces derniers sont pas ailleurs censés être des spécialistes et avoir une certaine expérience en la matière.

Comment est-il donc possible pour des parents, du personnel de voirie non formé et même des membres d'une commission, sans vouloir en dénigrer la bonne volonté, d'évaluer la conformité de ces engins ?

*Je vous propose à l'aide de quelques exemples de vous présenter la problématique centrale de cette interpellation, la sécurité des places de jeux de la commune. Présentation à l'aide des exemples distribués en séance.*

Il ne s'agit là que d'un échantillon malheureusement; je peux vous assurer que la situation générale est médiocre et que la responsabilité de la commune, donc de ses autorités, est fortement engagée (selon l'art. 58 du CO) pour ces installations. Nous n'avons pas le droit de mettre des infrastructures dangereuses à disposition de la population. Vous comprendrez ainsi que la mise en conformité (correction/suppression des défauts, remplacement, suppression et complément en matière de surface amortissante et d'engins, etc.) n'est pas une mince affaire et que les coûts inhérents ne sont pas à négliger.

Nous pensons néanmoins que c'est un minimum pour notre population que de disposer d'infrastructures qui ne la mettent pas en danger lors d'une utilisation normale. Ainsi, nous demandons à ce que l'analyse et les corrections mentionnées dans la motion soient opérées pour les places de Vermes et de Montsevelier dans les plus brefs délais.

S'agissant des places de Vicques et considérant leur état préoccupant de non-conformité, leur situation géographique par rapport au développement du village (des places de jeux près du home et dans un quartier où les enfants sont plutôt adolescents et adeptes d'autres hobbies semblent inadéquates), ainsi que les coûts à

engager pour la mise en conformité, nous demandons l'élaboration d'un projet de nouvelle place de jeux aux abords des écoles ou à proximité des nouveaux quartiers. Comme indiqué dans le texte de la motion, il s'agit d'un projet stratégique et d'un investissement pour l'avenir que beaucoup de communes aux alentours ont osé réaliser (Bassecourt, Courroux, Courchapoix, Mervelier, etc.) Nous nous devons en tant que commune fusionnée, moderne et à l'écoute de sa population de nous lancer dans un tel projet. Enfin les défauts graves doivent être supprimés immédiatement.

Pour conclure, pourquoi une motion plutôt qu'un postulat ?

Mesdames et Messieurs, nous sommes conseillers généraux, un organe de proposition qui a été élu par le peuple et qui se doit de relayer les attentes, idées et besoins de cette population. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Nous avons levé la main pendant environ 2 ans afin d'accepter des propositions, des règlements, des projets pour la plupart venus d'ailleurs que de la population. Je pense qu'il est temps d'utiliser les outils à notre disposition, et la motion en est un, afin de relayer les besoins de nos électeurs.

Le postulat n'est pas une alternative, pour la simple et bonne raison qu'il laisse tout pouvoir à l'exécutif de moduler le texte en fonction de ses envies de répartition des crédits ; j'en veux pour preuve le postulat concernant la sécurité sur le chemin de l'école, pour lequel nous avons toutes et tous proposé d'engager l'avis d'un expert en circulation routière, et qui, à ma connaissance n'a pas été suivi sur ce point.

Il est donc temps, Mesdames et Messieurs, de prendre nos responsabilités et de voter pour un projet d'avenir.

Proposition du Conseil communal : M. Yvan Burri, Conseiller communal

Après l'étude de ladite motion déposée en mai dernier par le Conseil communal et une visite faite avec le voyer chef, une étude plus approfondie a été demandée à la Commission des Travaux publics.

Les places de jeux, au nombre de cinq sur le territoire de la commune, ne sont certes plus de 1<sup>ère</sup> jeunesse et méritent des travaux d'entretien et de mise en conformité.

Dans son étude, la Commission des Travaux publics a relevé les points névralgiques et préconise certaines mesures à mettre en œuvre plus ou moins rapidement.

Sans attendre, le Conseil communal a déjà inscrit une somme de 15'000 francs par année pour les trois prochaines années dans le programme d'investissements, ceci sous toute réserve de la validation de ce document.

Le Conseil communal ne suit pas les motionnaires dans leur avis quant à l'insuffisance flagrante de places de jeux au regard de leur fréquentation, des jeux que les privés offrent à leurs enfants et au fait que nous vivons dans des communes rurales où, à trois coups de pédales, la nature accueille leur besoin de s'ébattre. Il ne compte pas non plus s'engager dans des dépenses somptuaires pour concurrencer les communes voisines. L'accent sera mis sur l'entretien et le renouvellement périodique.

Au vu de ces constatations, le Conseil communal est d'avis que la motion en l'état ne se justifie pas, d'autant plus qu'aucun projet d'acte ne pourrait vous être soumis. Pour cette raison, il vous propose de convertir cette motion en postulat. Par l'acceptation de celui-ci, le Conseil communal se charge de vous présenter un rapport sur les mesures prises.

Discussion générale :

Madame **Madeleine Brêchet** demande d'étendre l'étude sur les 3 villages fusionnés. La place de jeux de Montsevelier est dans un état lamentable. Madame **Dorothee Lovis** confirme que cette place n'est plus du tout aux normes et est à son avis dangereuse.

Monsieur **Yvan Burri** répond que la commission a fait le tour des trois villages. Il ne faut pas oublier que certaines places de jeux ont 15 à 20 ans et que la commune fusionnée les a héritées. Il demande de considérer cet héritage.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** ne peut concevoir cette motion. Pour lui, les places peuvent être assainies mais il ne peut accepter de nouvelles places. Selon Monsieur **Xavier Dobler**, le groupe PDC est unanime. Cela peut être assaini et remis aux normes mais n'est pas favorable à la création de nouvelles places de jeux. Il demande d'accepter que cette motion soit changée en un postulat.

Monsieur **Carlos Peña Reyes** invite le Conseil général à prendre ses responsabilités et qu'il donne un mot d'ordre pour une vision de la Commune.

Madame **Corinne Charmillot** estime que cette motion n'est pas aussi contraignante. La place de l'école primaire est dans un piteux état, on peut repenser, donc créer cette place.

Monsieur **Martin Clerc** demande que l'on se donne les moyens. Il faut donner quelque chose à la population.

Monsieur **Cédric Eschmann** informe que 15'000 francs par année pour assainir ces places de jeux est un montant dérisoire. Il faut songer à fortement changer quelques infrastructures.

Le message est bien de créer une nouvelle place de jeux et de démanteler les autres selon Monsieur **Claude-Alain Chapatte**. C'est un investissement qui ne rapportera pas.

Monsieur **Yvan Burri** informe que même les jeux confectionnés par Röthlisberger à Glovelier ne sont pas dans les normes. Cette motion n'est pas réalisable.

Pourquoi ne pas raser ces places et en faire de belles places vertes puis dans un futur proche, refaire à neuf les places de jeux selon Monsieur **Manuel Schindelholz**. Mais dans ces cas-là il faut en parler et bien informer la population.

**Votation sur la proposition du Conseil communal de transformer la motion en postulat : Par 11 non, 7 oui, 3 abstentions, le Conseil général refuse de transformer la motion en postulat.**

**Votation sur la motion du groupe PCSI et PS : Par 9 oui, 6 non, 6 abstentions, le Conseil général accepte cette motion.**

**Dans un délai de 6 mois, le Conseil communal doit exécuter cette décision.**

## **7. Délibération et adoption du règlement concernant la taxe de séjour de la Commune mixte de Val Terbi.**

**Entrée en matière** : M. Michel Brahier, maire

Actuellement, la perception d'une taxe sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel n'est possible que sur la localité de Vermes, seule ancienne commune au bénéfice d'un tel règlement. Afin de remédier à cette situation, nous visons un double objectif ; le premier consiste à unifier cette pratique sur l'ensemble de notre nouvelle commune, et, le deuxième, respecte l'art. 7 de la Convention de fusion stipulant que les règlements seront adaptés dans un délai de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**Débat de fond** : M. Michel Brahier, maire

"Le document qui vous est soumis est issu du canevas "Règlement type" conforme à la législation en vigueur. Nous nous sommes également inspirés du règlement de la commune du Clos du Doubs qui a été adopté il y a quelques mois.

Dans la Loi cantonale sur le tourisme, il est spécifié, à l'art. 18, que les communes ont la compétence de percevoir une taxe sur le séjour auprès des propriétaires de résidences secondaires et celui des utilisateurs de places de camping résidentiel. Il faut différencier cette contribution de la taxe de séjour qui est due par la personne logée contre rémunération, comme par exemple le chalet du Rétemberg, le Loveroom et la Gabiare. C'est Jura Tourisme qui se charge d'encaisser ce type de prélèvement, sur lequel nous bénéficions d'une rétrocession de 20 %. Il y a lieu également de préciser que le produit de la taxe de séjour dans son ensemble est affecté à des buts touristiques exclusivement.

En ce qui concerne la fixation du montant de la taxe, le Conseil communal s'est basé sur une analyse des données actuelles en les comparant avec d'autres communes de notre canton. Au regard de ce qui s'y pratique, nous avons opté pour les montants spécifiés à l'art. 3. Dans les faits, cela se traduit par un total de CHF



23'650.- soit une augmentation substantielle de CHF 7'300.-. A cela, il faut encore ajouter CHF 2'000.- pour les taxes des résidences secondaires à Montsevelier et Vicques.

Dans sa séance du 10 juin 2014, le Conseil communal a décidé de préavisier ce règlement et vous invite à l'adopter. Dans la foulée, le Service des communes l'a également validé."

**Monsieur le Président** explique la procédure. Le règlement sera passé chapitre par chapitre avec discussion si nécessaire.

Madame **Elisabeth Dennert** possède une résidence secondaire et celle-ci est louée à des tiers. Le locataire est-il touché par l'article 2 ?

Le contenu de l'article 2 est le suivant : « Sont considérés comme résidences secondaires, les maisons et les appartements utilisés pour l'hébergement de leur propriétaire, lesquels n'ont pas leur domicile fiscal dans la commune ».

**Monsieur le Maire** répond que les locataires ne sont pas touchés par cet article mais les propriétaires n'ayant pas leur domicile fiscal dans la commune de Val Terbi.

Plus personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte le règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la Commune mixte de Val Terbi.

## 8. Délibération et adoption des cahiers de charges des différentes commissions communales permanentes de la Commune mixte de Val Terbi

### a). Commission de l'action sociale

**Entrée en matière** : Mme Françoise Chételat-Jan, conseillère communale

Le cahier des charges a été rédigé par l'ensemble de la commission. Les points 1 à 10 sont dictés par la loi et ne peuvent faire l'objet de modification.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**Monsieur le Président** explique la procédure. Le cahier des charges sera passé point par point avec discussion si nécessaire. Personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte le cahier des charges de la commission de l'action sociale.

### b). Commission d'estimation des valeurs officielles

**Entrée en matière** : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

M. Chapatte est chargé de présenter ce règlement et propose directement d'entrée en matière.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**Débat de fond** : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Le règlement d'organisation de la commune a décidé d'une commission à 5 membres sans Conseiller communal. De ce fait, M. Claude-Alain Chapatte a participé uniquement à la séance constitutive. La commission en question a préparé elle-même le cahier des charges qui vous est soumis. On peut y ajouter 2 à 4 personnes lors de révisions générales. Cette commission fonctionne admirablement bien en donnant un précieux coup de main à la Commune et en parfaite symbiose avec la secrétaire du Conseil général.

**Monsieur le Président** explique la procédure. Le cahier des charges sera passé point par point avec discussion si nécessaire. Personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : Par 19 oui, 1 non et 1 abstention, le Conseil général accepte le cahier des charges de la commission d'estimation des valeurs officielles.

c). Commission des travaux publics

**Entrée en matière** : M. Yvan Burri, conseiller communal

Le Conseil communal vous prie d'adopter le cahier des charges de ladite commission tel qu'il a été rédigé.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**Débat de fond** : M. Yvan Burri, conseiller communal

Ce cahier des charges est basé sur les trois cahiers des charges des trois villages fusionnés. Cette commission est constituée de 5 membres. Le Conseiller communal participe aux séances de la commission avec voix consultative.

**Monsieur le Président** explique la procédure. Le cahier des charges sera passé point par point avec discussion si nécessaire. Personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : Par 20 oui, 0 non et 1 abstention, le Conseil général accepte le cahier des charges des travaux publics.

d). Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

**Entrée en matière** : M. Marcel Chételat, conseiller communal

Ce cahier des charges a été travaillé dans le cadre de la commission en question et adopté ensuite par le Conseil communal avec quelques modifications afin d'être en conformité en rapport aux autres cahiers des charges.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**Débat de fond** : M. Marcel Chételat, conseiller communal

Nous vous demandons de prendre note qu'une toute petite erreur s'est glissée au point 13.

L'article en référence est bien le 12.1 et non le 11.1

**Monsieur le Président** explique la procédure. Le cahier des charges sera passé chapitre par chapitre avec discussion si nécessaire. Personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte le cahier des charges de la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics.

e). Commissions bourgeoises de Montsevelier, Vermes et Vicques

**Entrée en matière** : Mme Sylviane Faivre, conseillère communale

Le Conseil communal vous demande d'accepter le cahier des charges des commissions bourgeoises de Montsevelier, Vermes et Vicques.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**Débat de fond** : Mme Sylviane Faivre, conseillère communale

Madame **Faivre** informe qu'il s'agit d'un même cahier des charges pour les 3 bourgeoises cela étant plus facile et bien plus simple d'avoir la même base. Les trois commissions étaient favorables à ce procédé.

**Monsieur le Président** explique la procédure. Le cahier des charges sera passé chapitre par chapitre avec discussion si nécessaire. Personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte le cahier des charges des commissions bourgeoises de Montsevelier, Vermes et Vicques.

M. le Président lève la séance à 23h15 en souhaitant à chacun un bon retour à la maison.

La prochaine séance est fixée au **mardi 9 décembre 2014 à 19h30 au Centre communal de Vicques.**

Vicques, le 23 septembre 2014

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Daniel Joray  
Président

Sophie Lachat  
Secrétaire